

CR 31/01/2024

Présentes et présents 11 : Philippe POGU, Virginie BLUM, Yves BOEHM, Lucas CHAPELOT, Vincent FREY, Claudie GREVET, Olivier GUENIN, Juliette HARNIST, Mauricette JOLY, Sylvie MARCHESIN, Vincent MAYER

Absents excusés : Jean-Pierre GEROMEY, Xavier WACK, Jean-Luc LEGALLAIS

Table des matières

| | |
|--|---|
| 1/ Préparation AG | 1 |
| 2/ Billetterie populaire de l'Etat pour les JO de Paris 2024 | 2 |
| 3/ Quotas sportifs pour le CF MD 2024..... | 3 |
| 4/ Quotas administratifs pour le CF MD 2024 | 4 |

1/ Préparation AG

Il conviendra notamment de rappeler à l'AG que toutes les dérogations exceptionnelles demandées à la FFCO doivent avoir un avis ligue au préalable, donc, pour que la demande soit prise en compte par la FFCO, elle doit être adressée à la ligue qui assure le suivi.

Bilan 2023 :

- Rapport moral : en cours par Philippe
- Rapport administratif : prêt par Vincent M.
- Indicateurs licences : en cours par Vincent M.
- Bilan cartographique 2023 : prêt par Philippe (en attente d'envoi)
- Bilan des formations 2023 : prêt par Philippe (en attente d'envoi)
- Rapport Com Juge et arbitre : en cours par Sylvie
- Rapport Com Pratiques sportives : en cours par Virginie
- Bilan GREF : Lucas
- Rapport Com Communication : en cours par Virginie
- Rapport financier : prêt par Yves (en attente d'envoi du tableau des heures bénévoles valorisées)

Projets 2024 :

- Calendrier 2024 : Championnats de Ligue à rappeler
- Modification du règlement des compétitions

Compte-rendu de réunion - mercredi 31 janvier 2024

- Projets carto 2024 : prêt par Philippe (en attente d'envoi)
- Modification du règlement financier de la LGECO : prêt par Yves
- Modification de la grille des remboursements LGECO
- Tarifs courses 2025 : 1€ à ajouter à chaque montant maximum
- Budget prévisionnel : prêt par Yves

Invités présents pour info : Dominique BRET secrétaire générale FFCO et Christian RICHETON secrétaire général CROS Grand-Est

Appel à candidatures : 0 retour à ce jour. Remarque : Faute de disponibilités, Xavier Wack fera parvenir prochainement à la LGECO sa démission.

Coupes de France : en attente de réception par Philippe

Pot : ok

Rappel des modalités :

- Maison régionale des sports de Tomblaine
- Arrivée dès 13h30
- Début de l'AG à 14h
- Réunion du CD LGECO à 10h30

2/ Billetterie populaire de l'Etat pour les JO de Paris 2024

Un mail a été reçu ce jour de la part du président de la FFCO.

Dans le cadre de son Programme « Tous aux Jeux », l'Etat a acheté plus de 400 000 billets pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. 4 catégories de publics principaux sont concernées par cette billetterie populaire :

- la jeunesse (notamment les élèves scolarisés en France)
- les bénévoles du mouvement sportif
- les personnes en situation de handicap et leurs aidants
- les agents publics des catégories B et C impliqués dans la préparation des Jeux.

La FFCO s'est vue attribuer 32 billets pour les bénévoles de la CO. Chaque billet équivaut à deux places, l'une pour le bénévole lui-même, l'autre pour l'accompagnant de son choix.

L'attribution des billets doit se faire suivant une charte de bonnes pratiques visant à prévenir les risques de conflits d'intérêt et de corruption liés à ce programme. Le comité directeur de la FFCO a décidé d'attribuer ces billets au niveau de chaque ligue sur la base de 2 billets pour chacune d'entre elles, le solde étant distribué en fonction du nombre de licenciés. **La LGECO a de ce fait 3 billets à attribuer par tirage au sort (2 pour les JO et 1 pour les JO para).**

La LGECO a jusqu'au 1^{er} mars pour communiquer à la FFCO :

- d'une part le processus utilisé pour cette désignation

- et d'autre part les coordonnées des 3 bénévoles retenus, avec pour chacun d'entre eux les éléments suivants : Nom Prénom Email Département Club ainsi que si possible 3 codes sessions privilégiés par cette personne

Pour veiller à la transparence des opérations, il est nécessaire de réaliser le tirage au sort devant plusieurs personnes et en présentiel. Il faudra également veiller à la parité (1 homme-2 femmes ou 2 hommes-1 femme).

L'AG du 17 février semble être le moment idéal.

Nous devons décider des modalités du tirage au sort. On peut par exemple imaginer :

- un tirage au sort de la fonction (dirigeant, animateur, expert) suivi d'un tirage au sort parmi les personnes remplissant ces fonctions au sein de la ligue
- un tirage au sort d'un département ou d'un club, suivi d'un tirage au sort de la fonction suivi d'un tirage au sort de la personne
- un processus de nomination au niveau des comités départementaux ou des clubs et un tirage au sort au niveau de la ligue

Chaque membre du CD est invité à lire attentivement la charte de bonnes pratiques et à faire part de ses réflexions. La modalité sera choisie par mail avant l'AG.

3/ Quotas sportifs pour le CF MD 2024

Une répartition des 19 quotas sportifs de la LGECO avait été décidée lors de notre réunion du 21 septembre 2023, avant le championnat de ligue correspondant.

Entre temps, les règles de calcul ont évolué (cf. [Règlement des compétitions](#)). La LGECO se voit attribuer par la FFCO 4 quotas sportifs supplémentaires. La commission Pratiques sportives propose de les affecter aux catégories comptant le plus de sportifs classés, tout en tenant compte des qualifiés d'office.

| | | | |
|-----|---|-----|---|
| D12 | 0 | H12 | 2 |
| D14 | 2 | H14 | 0 |
| D16 | 0 | H16 | 2 |
| D18 | 0 | H18 | 0 |
| D20 | 0 | H20 | 0 |
| D21 | 2 | H21 | 2 |
| D35 | 0 | H35 | 0 |
| D40 | 0 | H40 | 0 |
| D45 | 2 | H45 | 2 |
| D50 | 0 | H50 | 2 |
| D55 | 0 | H55 | 2 |
| D60 | 0 | H60 | 0 |
| D65 | 0 | H65 | 1 |
| D70 | 0 | H70 | 0 |
| D75 | 0 | H75 | 0 |
| D80 | 0 | H80 | 0 |

->

| | | | |
|-----|---|-----|---|
| D12 | 0 | H12 | 2 |
| D14 | 2 | H14 | 0 |
| D16 | 0 | H16 | 3 |
| D18 | 0 | H18 | 0 |
| D20 | 0 | H20 | 0 |
| D21 | 3 | H21 | 3 |
| D35 | 0 | H35 | 0 |
| D40 | 0 | H40 | 0 |
| D45 | 2 | H45 | 2 |
| D50 | 0 | H50 | 3 |
| D55 | 0 | H55 | 2 |
| D60 | 0 | H60 | 0 |
| D65 | 0 | H65 | 1 |
| D70 | 0 | H70 | 0 |
| D75 | 0 | H75 | 0 |
| D80 | 0 | H80 | 0 |

4/ Quotas administratifs pour le CF MD 2024

La LGECO se voit attribuer 9 quotas administratifs à répartir entre les demandes de qualifications exceptionnelles, de qualifications des organisateurs et des experts du championnat de ligue correspondant (6 places + 1 place supplémentaire par tranche ouverte de 400 licenciés au 31 décembre de l'année précédente).

La ligue a jusqu'au 4 mars pour faire parvenir au secrétariat fédéral les qualifiés au titre de ces quotas administratifs (soit 26 jours avant le CF MD 2024).

A ce jour, voici les demandes reçues par la LGECO :

- Lucas CHAPELOT H21 du SO Lunéville (délégué - arbitre régional)
- Pierre SCHWARTZ H65 du SC Barr (contrôleur des circuits)
- Emmanuel HAYER H35 du SC Barr (organisateur)
- Christophe CADEAU H40 du SC Barr (organisateur)
- Chloé ROBERT D21 de l'ASO Sillery (absente pour raison professionnelle)

Avant de prendre une décision ensemble, la commission Pratiques sportives a questionné la FFCO concernant certains points liés notamment au fait que le championnat de ligue qualificatif a été réalisé exceptionnellement sur l'année 2023 :

- Cas des HD10 passant HD12 en 2024 et ayant couru en HD10 en 2023
- Cas des HD10 passant HD12 en 2024 mais ayant couru sur un circuit de couleur en 2023

Tout en étant présents sur le lieu de course du championnat, ils n'ont pas couru à proprement parler sur un circuit qualificatif. Après discussion avec le président de la Fédération, la LGECO va demander à la FFCO d'utiliser exceptionnellement deux quotas administratifs pour ce cas particulier.

La LGECO attend le retour de la FFCO pour statuer sur ce point.

Aussi, une demande de qualification exceptionnelle pour Caroline Harnist D14 du CO Mulhouse a été adressée par son club à la FFCO directement. Mais, le [règlement des compétitions](#) est clair, les demandes de qualification exceptionnelle ne peuvent être faites que pour des coureurs qui n'ont pas participé aux championnats de ligue. La Ligue va toutefois soutenir la candidature de Caroline Harnist du GREF pour les sélections du groupe France -18. Un mail sera adressé à la DTN.